

**Dossier type d'inscription pour une expérimentation
EXPÉRIMENTATIONS en EPLE ou en ECOLE
au titre de l'article 34**

LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMME POUR L'AVENIR DE L'ECOLE (n° 2005-380 du 23-4-2005. JO du 24-4-2005)

APPEL À PROJETS 2010-2011

Ce dossier est adressé au secrétariat du Conseil Pédagogique Académique - Doyen des IA-IPR sous la forme de fichier en respectant le calendrier académique. Le dossier peut être préparé avec l'aide du Pôle Académique de Soutien à l'Innovation (PASI) pasi@ac-nancy-metz.fr

Etablissement ou école ou circonscription porteur(r)se du projet :

Représenté par Mme ou M. le chef d'établissement ou l'IEN (préciser la circonscription):

M. Philippe AUBRY, principal du collège Camille CLAUDEL 88220 XERTIGNY

Intitulé du projet d'expérimentation :

Présidence du conseil d'administration confiée à un membre élu, différent du chef d'établissement.

Identification du projet

⊕ A quel(s) domaine(s) correspond ce projet ? Sélectionner le ou les domaine(s) concernés

- l'enseignement des disciplines
- l'interdisciplinarité
- l'organisation pédagogique de la classe ou de l'établissement
- la coopération avec les partenaires du système éducatif
- les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire

⊕ **Constat**, analyse de départ qui a motivé l'élaboration du projet :

- Besoin d'ouverture du collège repéré dans le diagnostic établissement
- Objectif fixé par la lettre de mission du chef d'établissement
- Expérience précédente dans la position de non cumul des fonctions de chef d'établissement et de président du CA (5 ans de direction d'un établissement médico-social)

⊕ **Objectifs généraux** du projet d'expérimentation :

- Favoriser l'ouverture de l'établissement sur son environnement social
- Ancrer plus solidement l'établissement dans son environnement
- Développer des partenariats actifs au bénéfice des élèves
- Etablir la preuve qu'un EPLE peut aussi bien fonctionner que les autres établissements publics où est en vigueur le principe de séparation des fonctions de président de CA et de chef d'établissement (lycées agricoles, établissements hospitaliers, établissements sanitaires et sociaux,...)

⊕ **Durée** envisagée à compter de la rentrée 2010 (5 ans maximum) : 5 ans

⊕ **EPLE : Inscription** du projet d'expérimentation au contrat d'objectifs :

- oui
 non (pas encore, mais cela est prévu dans le prochain)

⊕ Ecole(s) : Inscription du projet d'expérimentation au projet d'école, de circonscription ou de secteur :

oui **Sans objet**

non

⊕ **Avis** du conseil d'administration ou d'école (précisez la date)

Avis favorable à l'unanimité (CA du 5 novembre 2008) et CA du 6 novembre 2009

Description du projet

⊕ **Descriptif du projet :**

- objectifs détaillés de l'action (quels impacts de votre action envisagez-vous au terme de l'action? au cours de l'action ?),
- mise en évidence du caractère expérimental de l'action,
- disciplines concernées ; composition de l'équipe,
- élèves concernés (classes, nombre maximum et nombre minimum d'élèves concernés, caractéristiques, spécificités, etc.),
- critères de choix des élèves concernés,
- organisation pédagogique du projet
- (...)

- ✍ Renforcement des liens avec l'environnement social et professionnel
- ✍ Développement d'actions en commun
- ✍ Rapprochement avec le fonctionnement d'autres établissements publics
- ✍ Donner du service public d'éducation une image valorisée auprès des partenaires familiaux et institutionnels

N'hésitez pas à joindre tous les documents qui permettent de préciser le projet.

⊕ Le projet est-il à statut dérogatoire ?

oui

non

⊕ Mesure de dérogation demandée (le cas échéant) :

Septembre 2008 à M. le Recteur LEROY et Septembre 2009 à M. le Recteur POLLET

Aide à la mise en œuvre du projet

Précisez de quelle aide, soutien et accompagnement vous avez besoin pour la mise en œuvre de votre projet :

Evaluation

Indicateurs prévus pour mesurer l'impact de l'action (5 au maximum), en particulier la réussite des élèves

- Développement d'actions en commun (nombre, importance, fréquence...)
- Climat de travail dans l'établissement (ce qui est facilité, ce qui ne l'est pas,...)
- Réactions autour de l'établissement (familles, partenaires professionnels, partenaires institutionnels...)

Modalités d'évaluation interne retenues :

- Intérêt des partenaires pour un travail partagé (par exemple questionnaire de satisfaction)
- Taux de participation aux CA
- Actions éducatrices facilitées

Comment comptez-vous rendre compte de votre action ?

- Evolution du contrat d'objectifs
- Médiatisation des actions entreprises (communication interne et communication externe)

Avis du chef d'établissement ou de l'IEN :

Avis des corps d'inspection :

Avis du Conseil Pédagogique Académique :

Décision de monsieur le recteur :